

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

LA PRESIDENTE DE L'UNIVERSITE TOULOUSE III – PAUL SABATIER

LE DIRECTEUR DE L'ECOLE NATIONAL VETERINAIRE DE TOULOUSE

Vu le Code de l'éducation ;

Vu les articles R. 324-1 à R. 324-23 du code de la recherche, relatifs à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret du 1^{er} février 2023 portant nomination du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision n° 2013-110 du 6 juin 2013 relative aux unités de recherche et autres formations de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision n° 2011-97 portant création de l'unité mixte de service US 6 ;

Vu la décision n° 2015-92 prolongeant l'unité mixte de service US 6 ;

Vu la décision n° 2016-141 prolongeant l'unité mixte de service US 6 ;

Vu la décision n° 2019-104 prolongeant l'unité mixte de service US 6 ;

Vu la décision n° 2021-79 prolongeant l'unité mixte de service US 6 ;

DECIDENT :

Article 1 : Il est mis fin à sa demande aux fonctions de directeur de l'unité mixte de service US 6, intitulée « Centre régional d'exploration fonctionnelle et de ressources expérimentales – CReFRE », de Monsieur Xavier COLLET.

Article 2 : La présente décision prend effet au 1^{er} janvier 2024.

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

LA PRESIDENTE DE L'UNIVERSITE TOULOUSE III – PAUL SABATIER

LE DIRECTEUR DE L'ECOLE NATIONAL VETERINAIRE DE TOULOUSE